

LES SOCIÉTÉS MUSICALES À MARSEILLE, DE 1870 À 1914, LIEUX D'EXPRESSION DES VOLONTÉS POLITIQUES

Au début du XIX^e siècle, une nouvelle forme de culture populaire se développe en France. Elle a pour objet l'art musical et pour ambition de faire de la France une nation musicienne. Le développement et la propagation de cet art dans les classes populaires vont se réaliser au moyen de structures associatives : les sociétés musicales.

La société musicale est une association formelle¹ de sociabilité masculine dont la présence s'étend à toutes les régions de France sous le Second Empire. Dans un premier temps, destinées à l'étude et à l'exécution du chant, les sociétés musicales vont diversifier leurs champs d'études qui englobent désormais aussi bien la musique vocale que les musiques instrumentales. Le mouvement de création des sociétés musicales atteint son apogée sous la III^e République, de 1870 à la guerre de 1914.

La ville de Marseille compte, parmi les premières créations de sociétés musicales, la fondation des « Enfants d'Orphée » en 1820. Pourtant, sous le Second Empire, le Sud, en général, est considéré par les études² comme étant en retard dans le développement de ce phénomène et les régions méridionales sont décrites comme « rétives » au chant, en opposition avec les régions du Nord et du Nord-Est qui sont considérées comme étant à la pointe du

1. Association réglementée par des statuts et déclarée légalement, par opposition à « association informelle » non déclarée et non réglementée.

2. Philippe GUMPCOWICZ : *Les Travaux d'Orphée*, Paris, 1987. Paul GERBOD : « L'institution orphéonique en France du XIX^e au XX^e » dans *Ethnologie française* – Nouvelle série – Tome 10 n° 1 – janvier-mars 1980.

mouvement. Il semble paradoxal qu'une forme de culture se développant à travers une structure associative soit si peu présente dans une région comme la Provence, et, de surcroît, dans une ville comme Marseille où la tradition associacionniste existe depuis longtemps avec les confréries et qui est, de plus, caractérisée par une forte densité d'associations comme les cercles. Sous la III^e République, faute d'études, les sociétés musicales de la ville de Marseille restaient mal connues, de même que l'ampleur de ce phénomène. Nous tâcherons de combler cette lacune historiographique. Il s'agit d'un phénomène associatif de première ampleur durant la période 1870/1914 et plus particulièrement 1875/1880-1890. Nos recherches nous ont amené à en répertorier 174, mais cette liste n'est ni exhaustive ni définitive. Les sources sont quantitativement et qualitativement très différentes d'une société à une autre, et si certaines livrent de précieuses informations qui permettent de suivre leur existence pendant une dizaine d'années, d'autres ne livrent que le nom de la société.

Les luttes politiques intenses qui caractérisent les débuts de la III^e République en France, particulièrement de 1871 à 1879, sous le régime communément appelé « la république monarchiste », ainsi que les luttes entre l'Église et l'État ne sont pas absentes de la ville de Marseille. Bien au contraire, la ville est non seulement le théâtre de ces conflits qui prennent des spécificités locales mais elle est, de plus, à la pointe de ce combat. Dénommée par les études « la Provence rouge », c'est une région avancée au niveau politique (les idées républicaines, puis socialistes, y triomphent avec une dizaine d'années d'avance sur le territoire national). Dans ce contexte, nous étudierons quel intérêt ces sociétés ont présenté pour les différents « partis » politiques, mais aussi quelle a pu être leur implication dans ces combats idéologiques. À travers les actions qui ont pu naître en leur sein, nous verrons leur insertion dans cette vie politique intense. Dans cette période de conflits sociaux, de transformations des secteurs économiques, de mutations urbaines, humaines et techniques d'une ampleur jusqu'alors inconnue, nous nous efforcerons d'analyser quelle est la place des sociétés musicales dans la ville, quels rôles elles entendent assumer et dans quels buts. De même, nous verrons quelles furent leurs relations avec les institutions, la municipalité, les représentants de l'État (préfecture, armée) et quelles réactions leurs activités ont suscitées chez elles.

Nous donnerons une description rapide de ce qu'est une société musicale, ce qu'elle représente et où elle se localise. Puis nous nous attacherons à comprendre sa vie, son immersion et son action dans la vie politique du début de la III^e République.

LES SOCIÉTÉS MUSICALES À MARSEILLE

Une société musicale est une association formelle. Elle a pour but l'apprentissage de la musique et l'exécution des morceaux de musique. C'est une association de sociabilité masculine. Les sociétés musicales sont des sociétés populaires. Elles sont créées par des gens issus des classes populaires et destinées aux ouvriers et au peuple. Le nom générique pour les désigner au XIX^e siècle est celui d'orphéon. Sous cette appellation, elles sont, soit des sociétés chorales, soit des sociétés instrumentales.

Parmi les sociétés instrumentales, on retrouve la musique d'harmonie et l'estudiantina (groupe de mandoline, mandore). La présence d'estudiantina (7 sont répertoriées) semble être une particularité des régions méridionales de France et notamment de la cité phocéenne. Les sociétés instrumentales les plus nombreuses et les plus recherchées sont les fanfares. Les cuivres, par leur sonorité, leur bruit strident et éclatant font que la fanfare, nom que porte le morceau de musique, mais aussi la formation qui l'exécute, est synonyme de danse et de fête. Sur le corpus étudié, 44 % des sociétés ont de 20 à 30 membres, ce qui peut être mis en relation avec le nombre de personnes composant la formation d'une fanfare.

Il existe également quelques sociétés musicales instituées par le patronat pour leurs ouvriers, comme, par exemple, la société musicale « Sainte-Cécile » de Saint-Henri dont on peut observer le bâtiment et le fronton avec une lyre sur la place du village de Saint-Henri. Elles ont pour but l'art musical, mais en parallèle et par ce vecteur, elles ambitionnent aussi « une élévation morale et intellectuelle de l'âme de l'ouvrier ». Elles témoignent ainsi de la diffusion de la culture de l'élite vers le peuple.

Un autre exemple de cette imitation de la bourgeoisie dans de nombreuses sociétés musicales est l'activité annexe qui se développe : « l'excursionnisme » ou « tourisme ». Le tourisme a un but « hygiénique pour le corps » et permet aux hommes qui le pratiquent « d'acquérir le goût du vrai et du beau »³. Ce « tourisme » s'accorde également avec l'art musical pour faire progresser la morale de l'ouvrier.

Dans une époque où l'autorité restreint les droits d'association, les sociétés musicales laissées relativement libres de création, non sans enquête et inquiétude de l'administration, vont être une forme associative recherchée par toutes sortes d'associations, cercles, cercles de jeux, où la musique ne sera que de façade, voire « sans façade ». Certaines sociétés sont l'annexe musicale d'un cercle, d'autres sont un cercle reformé sous forme de société musicale.

3. ADBDR 4M813, article 2 sans date « prytanée musicale ».

L'organisation fonctionnelle (assemblée, élection du conseil, fonctionnement financier), s'inscrit, pour une large part, dans celle pratiquée par le cercle, autre association formelle existante durant la période précédente et qui perdure.

Sur un modèle que l'on peut qualifier de général, une extrême diversité de cas caractérise les droits et devoirs des sociétaires.

En ce qui concerne la partie musicale, raison d'être de la société, là aussi, des statuts que l'on peut qualifier de « tronc commun » portent, par exemple, sur le chef de musique, sur la date et les horaires de répétition, (ainsi si l'on est membre de la société La Rosière de Saint-Barnabé, on répète le dimanche, après le repas en été, ou avant en hiver, sur la place publique du village)⁴. Une infinité de cas s'applique pour ces articles généraux.

Société d'apprentissage, mais aussi société de loisirs, la société musicale n'offre pas de nouveautés radicalement différentes de celles pratiquées dans le cercle. Les usages de sociabilité, le savoir-boire ensemble, les actes importants et marquant de la vie d'un sociétaire: le service militaire, les actes heureux, le mariage, les actes douloureux, la mort, tout est codifié et la musique accompagne le sociétaire tout au long de sa vie.

La faute – le manquement au devoir – qui coûte la plus forte amende est l'absence à un enterrement. La tristesse, plus la perte d'un instrument méritent que le volume sonore ne diminue pas davantage pour le dernier honneur dû au compagnon défunt.

Les sociétés musicales sont présentes avec une large fréquence dans tous les quartiers de la ville, du centre aux villages alentour. Elles sont néanmoins localisées plus particulièrement dans les quartiers festifs (Belsunce, la Plaine St-Michel) car il est plus facile pour elles d'y trouver un local accueillant des locataires aussi bruyants, d'autant plus que l'administration cherche à les y regrouper. Approchons les grâce à la plume d'Horace Bertin: « (...) un endroit pourtant qui à partir de 9 heures, présente une gaieté toute particulière, c'est le cours Belsunce (...) on entend des musiques de sociétés qui répètent en chambre. Le bruit des instruments remplit toute la promenade. Parfois des groupes sont arrêtés sous les fenêtres et écoutent avec plaisir les morceaux que l'on exécute. Quand les musiques s'arrêtent on entend encore, par intervalles, des fioritures de pistons ou de trombones (...) ».⁵

Elles sont si nombreuses dans les quartiers ouvriers ainsi que dans les villages qu'elles sont venues à créer des conflits de voisinage qui ont laissé des traces et qui nous permettent, aujourd'hui, de pouvoir en parler.

4. ADBDR 4M813, lettre du règlement du 4 mars 1885, SM « la rosière ».

5. *Le bavard* n° 5 - les heures marseillaises - dimanche 5 décembre 1875 (p. 2).

Elles sont, comme nous l'avons dit, l'organe festif des quartiers et des villages. Fermées assez strictement durant les répétitions, ces associations s'ouvrent largement aux membres de la famille et aux amis lors des fêtes pour faire entendre leur savoir-faire. Malgré l'interdiction, elles sont encore plus ouvertes les fins de semaine et servent de lieux dansants pour la population des endroits où elles se trouvent. Célébrant de nombreuses fêtes propres, dates de fondation et surtout la patronne des musiciens Sainte-Cécile, elles sont partie intégrante des fêtes religieuses et civiques qu'elles rehaussent de l'éclat de leur musique durant toute l'année. Elles deviennent un organe de festivité de première importance en créant des concours de musique à Marseille, dans les villages comme St-Loup et surtout en créant des concours nationaux et internationaux en partenariat avec la municipalité. Par le biais de ces concours, elles vont faire figurer Marseille dans le monde orphéonique français et lui donner un rayonnement national. Ces concours forment de grandes fêtes qui durent plusieurs jours et qui embrasent la ville, du vieux-port au palais Longchamp jusqu'au rond-point du Prado.

Nous terminerons ce petit tour d'horizon en évoquant le local-siège de la société musicale. Dans une majorité de cas, elles se situent dans une salle indépendante d'un café (une annexe privée). Elles ne payent que rarement un loyer. En effet, les cafetiers font tout pour les attirer dans leurs établissements. Ils sont assurés d'augmenter leur clientèle « d'habitues » avec les sociétaires, mais surtout d'apporter ce « plus musical » qui attire les nouveaux clients. Le rapport des sociétés avec leur local est ponctué d'accords, de désaccords entre les sociétés elles-mêmes, de stratégies des cafetiers, sans compter toutes les mesures que tente de mettre en place l'administration sur la forme de ce local. S'il n'y a pas de discorde à cause du cafetier qui pousse à la consommation pour rattraper son loyer, c'est que, pour une fois, la société doit en payer un. Les histoires d'argent ne sont pas absentes. C'est pourquoi, afin de ne pas payer sa location de salle, la « Fanfare l'Avenir » simule une répétition et déménage son matériel par une fenêtre dans le but de partir furtivement.⁶

Dans ce local, « Sainte-Cécile » trône, et dans d'autres, avec ou sans elle, une autre patronne: « Marianne », symbole d'appartenance au camp républicain pour les sociétés républicaines, république qui est, d'ailleurs, célébrée en musique.

6. ADBDR 4M782, rapport de police du 19^e arrondissement du 11 novembre 1897.

COULEURS POLITIQUES

Les sociétés musicales, ne serait-ce que par l'importance numérique de leurs membres et par le caractère privé de l'association, sont un lieu privilégié pour la diffusion des idées, pour les réunions et les discussions politiques. Il faut ajouter que, dans une période où l'autorisation de création de cercle est soumise à variation (de l'interdiction totale à une relative tolérance), les sociétés musicales vont être le lieu de substitution des cercles pour l'expression des volontés politiques.

En 1880, une enquête administrative⁷ nous permet d'appréhender la couleur politique de 68 sociétés musicales. Sur ces 68 sociétés :

- 5 sont sans nuance politique bien accentuée
- 16 sont monarchistes
- 2 sont légitimistes
- 31 sont républicaines modérées
- 12 sont radicales.

En combinant leur localisation dans l'espace et leur couleur politique, il n'est possible que dans de très rares cas, de révéler ce qui semble être la tendance politique de tel quartier ou de tel village de la ville de Marseille. Par exemple l'orphéon de Saint-Jean⁸, localisé à Saint-Loup, est le seul orphéon que nous connaissons pour ce village et il est monarchiste. Mais ceci est à nuancer car l'opposition société musicale républicaine et société musicale conservatrice se retrouve dans de nombreux quartiers tant le clivage rouge/blanc est partout présent.

Le village de Saint-Marcel en est un bon exemple avec la présence de la société de « Saint-Marcel »⁹, société républicaine qui se dispute la musique du village avec l'orphéon de « Saint-Victor »¹⁰ qui est monarchiste. La présence de deux formations musicales aux couleurs politiques opposées traduit la réunion des hommes selon leurs convictions politiques.

Faute de sources pour la quasi-totalité des quartiers, il n'est pas possible de mettre en lumière une option politique clairement révélatrice. Ainsi sur les sept sociétés du quartier d'Endoume, trois seulement nous offrent des indications. Deux sociétés sont d'obédience cléricale : la société « Saint-Eugène »¹¹ et la société « l'Union »¹² ; et une société est républicaine : « l'Harmonie Richelieu ».¹³ Il est à noter que « l'Union » et « l'Harmonie Richelieu » occupent le même local à tour de rôle .

7. ADBDR 4M631, état nominatif des cercles, sociétés chorales et instrumentales et des loges maçonniques qui existent actuellement à Marseille (1^{er} mars 1880).

8. ADBDR 4M813.

9. ADBDR 4M813.

10. ADBDR 4M820.

11. ADBDR 4M813.

12. ADBDR 4M813.

13. ADBDR 4M795.

SOCIÉTÉS CONSERVATRICES ET SANS NUANCES POLITIQUES BIEN ACCENTUÉES

Les sociétés conservatrices sont malheureusement celles qui offrent le moins de sources dans les archives étudiées. Elles sont souvent présentes dans les villages, comme l'orphéon de « Saint-Jérôme » qui est révélateur de la création, des aides et de l'installation des sociétés conservatrices. Il se trouve « (...) dans une salle dépendante de ce quartier (...) cette salle est cédée gratuitement à la société par monsieur le curé qui paraît être l'instigateur de la société. »¹⁴

La couleur politique des membres des sociétés cléricales ou conservatrices est confirmée lors des enquêtes où ils sont décrits comme appartenant au parti conservateur. Le parti catholique cherche à encadrer la population en participant à l'art musical, tant l'attrait pour ce dernier est important. Ainsi le curé de la paroisse de Bonneveine aide les sociétaires de la « Philharmonique "Sainte-Cécile" » en se mettant à leur disposition mais surtout contribue à sa viabilité par ses dons qui portent sur l'élément matériel primordial d'une fanfare : les instruments. Ainsi « (...) ce même curé leur avait fait cadeau d'un ou deux instruments en cuivre. »¹⁵

L'action du parti catholique est surtout soutenue en direction de la jeunesse, vers des garçons plus ou moins jeunes. Pour illustrer ce propos suivons l'abbé Bourri, vicaire de la paroisse d'Endoume : directeur de la société musicale Saint-Eugène, créée en 1883 et aussi directeur de l'œuvre de jeunesse de ce quartier. Il accueille au sein de la formation musicale des jeunes de l'école libre mais aussi des garçons de l'école communale de la rue du valon des Auffes. L'abbé initie donc les jeunes sans distinction. Ce fait n'est pas anodin et son action illustre cette utilisation de la musique comme d'un outil de combat au service de son action prosélytique. Elle est une arme d'autant plus redoutable que sa connotation « moderne » la rend irrésistiblement attirante et par là efficace. Désireux d'apprendre, « (...) ils ont l'obligation d'assister à tous les offices religieux du dimanche et ils reçoivent en échange des leçons de musique données par l'abbé Bourri et par un musicien du 3^e de ligne qui leur apprend la musique instrumentale. »¹⁶

Pour conclure sur l'action politique des sociétés conservatrices au travers de la musique, replongeons nous dans les traces qui subsistent sur la vie du curé d'Endoume : « (...) dès l'ouverture de cette école libre (..) cet ecclésiastique a taché de faire concurrence à l'école communale d'Endoume; en un mot il recherche tous les moyens pour combattre les idées de progrès de la république. »

14. ADBDR 4M820, rapport de police du 18^e arrdt, le 29 août 1898 « orphéon de St. Jérôme ».

15. ADBDR 4M827, rapport de police du 18 octobre 1873.

16. ADBDR 4M813, rapport de police du 14 février 1883.

Certaines sociétés sont dites « sans nuance politique bien accentuée » Elles regroupent donc des hommes de tous bords, mais leur nombre relativement faible semble confirmer, lui aussi, la tendance profonde du regroupement des sociétaires par affinités politiques. Ces sociétés (dont la chorale « de Saint-André » est représentative en 1875) nous montrent toute la diversité politique de la période, en effet « (...) les membres de cette société se composeraient de 13 radicaux, 9 républicains modérés (...), 7 orléanistes et 14 légitimistes et les autres au nombre de 11 sans opinion connue. »¹⁷ Le mobilier de la société traduit lui aussi cette diversité. On trouve dans la salle de réunion quatre gravures encadrées représentant la République, le bonnet phrygien rouge, Rouget de Lisle, Thiers et Sainte Cécile.

En 1877, la chorale « de Saint-André » sera dissoute pour être un foyer de propagande radical. La couleur politique d'une société musicale peut donc évoluer. Cette évolution n'est que la traduction de l'évolution politique des membres la composant. Prenons l'exemple de la société « Sainte-Cécile de Saint-Just ». En 1874, nous savons que « (...) après le 4 septembre quelques membres principaux de la société manifestèrent des opinions radicales, mais aujourd'hui ils sont revenus à des idées d'ordre. »¹⁸ En 1879, la société sera classée républicaine modérée.

SOCIÉTÉS RÉPUBLICAINES

Sous « la république des ducs », l'hostilité de l'autorité à l'encontre des sociétés républicaines nous permet de rencontrer des sources plus abondantes dans les archives étudiées. À travers leurs actions nous pouvons aussi appréhender de manière indirecte cette activité politique. La société musicale « L'Avenir de Saint-Pierre »¹⁹, seul organe festif du quartier de Saint-Pierre, quartier défavorisé par la présence de l'asile des aliénés et des cimetières, fait l'objet d'une plainte. Cette dernière est un tel objet de scandale qu'elle est relatée dans une manchette du *Petit Marseillais* dans un but moralisateur.²⁰ La Musique parade en jouant dans le quartier. Elle se trouve alors au croisement des routes de l'entrée du village lorsqu'arrive aussi un convoi funèbre. Elle joue alors une musique entraînante: un pas redoublé. La famille du défunt, scandalisée, la prie de cesser après une vive altercation. Les musiciens s'exécutent mais, « quelques pas plus loin, mais toujours à quelques mètres de la voiture, ils recommencèrent cette fois en laissant percer leur ironie car ils jouaient un refrain populaire ayant pour titre: « le voilà Nicolas ». La chanson « T'en fais pas Nicolas » ou « Elle n'est pas morte » est une chanson composée en

17. ADBDR 4M745, rapport de la mairie du 21 juin 1875.

18. ADBDR 4M813, rapport de police du 3 août 1874.

19. ADBDR 4M813, procès-verbal du 14 novembre 1881.

20. *Le Petit Marseillais* 14^e année n°4913, lundi 24 octobre 1881 (p. 2).

l'honneur de la Commune. La musique exécutée nous révèle ici les affinités politiques de cette société ainsi que son goût certain pour la provocation.

Il ne fait pas de doute que l'activité politique plus ou moins intense d'une société dépend du degré de politisation de ses membres. De la sorte, les membres de la « Philharmonique du Progrès » sont d'actifs militants politiques dont l'activité musicale reste sujette à questionnement. Nous y trouvons entre autres : « (...) Rampal Lazard, arrêté suite aux affaires du 4 avril, ... mis en liberté le 3 février 1872, Henry, dit le chanteur, condamné en 1852 à l'internement puis gracié plus tard (...) ».²¹

Cette activité politique varie d'intensité en fonction des événements et du calendrier politique. Elle s'intensifie durant les temps forts de ce dernier. « L'Union Chorale des Amis Réunis » voit alors un développement de son action : « au moment des élections, ce cercle est une section du comité central républicain ».²²

L'autorité impose aux sociétés d'inclure deux statuts interdisant les discussions politiques et religieuses. Les membres du « Cercle Philharmonique Républicain » de la Capelette n'en ont cure. Ardents militants, ils commentent par afficher leurs convictions au travers du nom de la société, et, lors de leurs réunions, l'animation ne porte pas vraiment sur l'étude et le divertissement musical. Lors de la réunion du samedi soir 7 mai 1881 « (...) malgré le rappel à l'observation de ses statuts adressé à son président, le cercle s'est livré à une démonstration politique, (...) des discours violents y ont été prononcés et un meeting public résolu pour le dimanche 15 mai »²³. Préparée au sein de la société, l'action sera effectivement mise à exécution le dimanche 15 mai, mais cette réunion publique illégale étant empêchée par l'emploi de la force armée, « les organisateurs se sont alors livrés sur la voie publique à des actes séditieux »²⁴. Autorisé le 18 décembre 1880, après cinq mois d'intense activité politique, le « Cercle Philharmonique Républicain » sera dissout par l'administration le 17 mai 1881.

POLITISATION DES SOCIÉTÉS

Sans être un foyer politique, une simple chorale ou fanfare est perméable aux idées qui circulent et se trouve ainsi partie prenante dans ces luttes politiques. Transportons nous dans les villages de la périphérie nord de Marseille en suivant la petite mésaventure survenue au sieur Cassezly Marius. Ce monsieur, âgé de 56 ans, est marchand d'hameçons au quai du port. Il est propriétaire d'un cabanon à Saint-André, dans la lignée d'une vieille tradition marseillaise. Ce monsieur est invité le 29 novembre 1875 par

21. ADBDR 4M827, renseignements de police du 24 juillet 1887.

22. ADBDR 4M744, rapport de police du 29 janvier 1875.

23. ADBDR 4M730, arrêt de dissolution préfectoral du 17 mai 1881.

24. *Ibid.*

la société « Chorale de Saint-André » à un repas donné à l'occasion de la fête du village. Il n'est pas le seul invité et parmi les convives se trouve le sieur Pellegrin, vérificateur de l'octroi du bureau de Saint-André. Monsieur Cassezly rapporte que le repas se passa dans le plus grand calme, mais qu'après « ce dernier (le sieur Pellegrin) se mit à chanter des chansons immorales et révolutionnaires et de déclamer quelques morceaux dans lesquels les noms de Marat et de Robespierre furent souvent prononcés et que les membres du cercle entraînés, chantèrent avec les autres le refrain des chansons et entonnèrent la Marseillaise »²⁵. Monsieur Cassezly rapporte qu'en acceptant cette invitation il ne croyait pas se trouver en pareille compagnie. Poursuivons son témoignage qui nous éclaire sur la manière dont s'est opérée la politisation de cette société musicale: « (...) la jeunesse de ce village était des plus paisible et des plus honnête, mais qu'un sieur Claret, qui était instituteur il y a trois ans et qui a été changé avait inculqué de mauvais principes par ses doctrines révolutionnaires (...) »²⁶. L'instituteur est donc l'élément central de cette politisation. Cette dernière est entretenue par les membres de la chorale. Il nous reste à nous pencher sur le rôle que joue la direction de la société, et dont on connaît l'importance dans le choix des options choisies au sein d'une association. À Saint-André, dans la chorale « (...) les honnêtes gens qui en faisaient partie se sont retirés et ceux qui y sont encore paient leur cotisation mais n'assistent plus aux réunions parce qu'on y fait que boire et politiquer (sic) au lieu de s'occuper de chant et afin de pouvoir faire ce qu'ils veulent les membres ont choisis et élu un président à la place de celui qui s'est retiré, le sieur Brerard François, auquel on ne connaît pas d'opinion mais qui est un homme faible et tolérant »²⁷.

Le cercle est fermé le 8 juillet 1875, puis réouvert en 1876. De nouveau en activité, un nouvel article est inséré dans les statuts. Il stipule de nouveau que la politique est interdite dans la société, qu'en conséquence nul ne devra se livrer soit à des chants, soit à des discussions de ce genre et que « (...) tout étranger venant dans la société sera prévenu à ce sujet par le membre qui l'aura introduit »²⁸. Malgré ces tentatives de retour au chant, malgré l'opposition d'articles similaires à l'intérieur du local, du départ de « Marianne » hors de ce même lieu, la « Chorale de Saint-André » va recevoir en son sein des membres influents du parti radical, ce qui aboutira à sa fermeture le 8 octobre 1877 par arrêté préfectoral pour être un foyer de propagande radical.

25. ADBDR 4M745, rapport de la mairie du 21 juin 1875.

26. *Ibid.*

27. *Ibid.*

28. ADBDR 4M745, article 11-statuts sans date.

MUSIQUE ET POLITIQUE

Entre politique et musique, une fois que la première est approchée, il semble qu'il soit difficile de revenir à cette activité plus neutre et ludique qu'est la musique.

Toutefois, toutes les sociétés ne se transforment pas en foyer politique lorsqu'elles sont en contact direct avec d'actifs militants, ou plus simplement lorsque ses membres s'engagent dans ces activités. La musique arrive à conserver ses droits, et ce non sans certaines péripéties. C'est bien ce qui arrive à la « Chorale l'Avenir ». Cette dernière jouit d'une caractéristique enviée par la plupart et partagée uniquement par un nombre très réduit de sociétés musicales marseillaises : un rayonnement national. En effet, en 1865, « (...) l'Empereur, désireux de donner à l'« Avenir », orphéon de Marseille, un témoignage de son intérêt a daigné accepter pour le prince impérial la présidence honoraire de cette société (...) »²⁹. Les membres d'honneur sont de grands notables de la ville de Marseille, avec entre autres, M. Velten Eugène (négociant) et M. Robert (directeur du casino de Marseille). Les autres membres d'honneur sont les dignitaires représentant les corps d'état et l'armée ainsi que de nombreux artistes. Là aussi, il s'agit des plus hautes personnalités du monde musical de cette fin du XIX^e siècle. Ainsi M. Gounod (compositeur) et M. Laurent de Rillé (compositeur) parrainent cet orphéon. Le temps passe, et en 1874, la société cherche à déménager. C'est à cette occasion que l'on apprend qu'« (...) un grand nombre de noms figurant sur les listes annexées à la demande de transfert s'appliquent à des gens notoirement radicaux. Plusieurs mêmes sont fortement soupçonnés d'avoir pris part aux événements insurrectionnels de septembre 1870 et d'avril 1871 »³⁰. En une dizaine d'années, la situation de l'orphéon s'est considérablement modifiée. On peut s'attendre à sa transformation en foyer politique. Pourtant, cette évolution ne se réalise pas car « (...) la situation de l'orphéon l'Avenir se serait sensiblement modifiée par suite de la retraite des membres les plus connus comme appartenant au parti radical. Ceux-ci n'ont pas voulu compromettre l'existence de la société »³¹.

Dans ce cas, la direction et les sociétaires ont été assez forts pour empêcher le noyautage de leur orphéon par des membres extérieurs, dont la musique n'était pas la motivation principale qui les incitait à s'associer à eux. La détermination de la direction s'est également exercée sur une partie du corps musical sensible et prêt à s'investir dans une activité politique. Quand la musique s'arrête, les idées circulent. Les discussions ne sont pas régentées par ces deux statuts imposés par l'autorité et dont on voit mal les possibilités d'application concrète en dehors du fait des sociétaires eux-mêmes. Durant cette période de foisonnement d'idées, de combat politique intense, la musique et la politique arrivent régulièrement à une bonne complémentarité au sein des sociétés musicales.

29. ADBDR 4M744, note du cabinet de l'Empereur du 12 septembre 1865.

30. ADBDR 4M744, rapport de M. Rabatau. Mairie de Marseille le 2 décembre 1874.

31. ADBDR 4M744, note de la mairie du 21 avril 1875.

Les membres de la société « Les Enfants de la Lyre » réussissent ce mariage en s'occupant effectivement de musique. Ils donnent à l'apprentissage et à l'exécution la primauté de leur réunion, et consacrent certains temps de leurs périodes de loisirs aux discussions à connotation politique. Mais il est difficile de séparer ces deux activités qui conditionnent pour une grande part la vie de ces musiciens et, comme on l'a vu, le temps s'écoulant, les idées et ces hommes changent aussi.

Le cas contraire se présente aussi lorsqu'on rencontre l'orphéon « L'Union Chorale ». Cette société est autorisée en 1868. En 1875, son président demande une nouvelle autorisation de création en argumentant qu'un événement dramatique a frappé la vie de l'orphéon: « (...) la fatale année 1870 est venue nous demander pour la défense de notre sol, là a fini l'union chorale avec quelqu'uns (sic) de ses membres »³². Pourtant, l'enquête diligente aboutit à des conclusions bien éloignées des allégations de son président. On y apprend que « (...) ce n'est point en 1870 que cette société cessa ses réunions mais bien au mois de mai 1873 par suite de discorde politique. (...) le buste de Marianne décorait la salle, on s'y occupait de politique et la divergence des opinions fut la seule cause de la dissolution »³³.

La politique peut donc être destructrice. La société qui s'y adonne plus qu'à la musique risque de se perdre. Avec les questions politiques, les situations sont multiples à l'intérieur des sociétés, de même elles sont loin de pouvoir être tranchées radicalement dans leurs relations avec l'extérieur.

Dans le quartier de la Belle de Mai, quartier ouvrier par excellence, situé en bordure de la gare, 11 sociétés musicales animent les conditions de vie difficile de la population. Des fanfares, des chorales, une estudiantina; si l'on veut faire de la musique, le choix est large. Les sociétés représentent toutes les tendances politiques, et ce dans tous les styles de musique. Les chants de la « Chorale des Amis Réunis » nous entraînent dans les rues de la Belle de Mai. Nous avons vu qu'elle devenait un « comité » républicain au moment des élections. Cette société est radicale et elle existe depuis 1871. En son sein se trouve Mr Dumas, un secrétaire de police révoqué. Ce dernier joue un rôle actif. Il aurait éliminé, lors de la constitution de la nouvelle liste de membres, les « (...) membres honorables (...) »³⁴; ceux qui étaient là pour chanter, ceux qui auraient pu gêner les agissements de ceux qui restent. L'engagement de cette société est assuré, et voilà qu'elle bénéficie d'un soutien inattendu: « (...) Mr le curé de la belle de mai déclare, en effet, que la société dont il s'agit, a toujours répondu à ses appels. Il avoue qu'elle est composée de beaucoup de républicains mais que presque tous les habitants de ce quartier professent cette opinion »³⁵. Alors faut-il en conclure, comme la police, que le curé se laisse abuser par des manœuvres

32. ADBDR 4M820, lettre reçue à la préfecture le 15 octobre 1875.

33. ADBDR 4M820, note de la mairie du 2 novembre 1875.

34. ADBDR 4M744, rapport de police du 4 décembre 1874.

35. *Ibid.*

hypocrites, que celles-ci seraient d'une grande adresse et cacheraient les véritables sentiments religieux et les aspirations politiques des musiciens? Quoi qu'il en soit, on entr'aperçoit des relations, des liaisons complexes, qui viennent se rajouter à celles plus visibles.

Le combat anticlérical des sociétés se fait plus lisible lorsque les républicains sont réellement au pouvoir. Il n'y a plus pour les sociétés à masquer certaines conditions pour pouvoir faire de la musique dans une communauté d'idées. C'est ainsi qu'en 1899, l'article 1^{er} de l'orphéon l'« Union Chorale de Saint-Barnabé », stipule que « le but de la société étant de ne jamais prêter son concours aux cérémonies religieuses et de ne jamais assisté (sic), ni officiellement, ni officieusement aux offices, les membres qui en font partie et ceux qui en feront partie à l'avenir s'engagent par écrit à ce que cet article 1^{er} ne puisse jamais être modifié ».³⁶ Cette déclaration figurant en tête du règlement de la chorale nous éclaire, sous une forme négative, sur la participation des chorales aux cérémonies du culte.

MANIFESTATIONS MUSICALES ET POLITIQUES.

La participation des sociétés musicales aux festivités ne s'est pas toujours déroulée sans heurts avec l'autorité et plus particulièrement de 1871 à 1875, lorsque la ville vit sous le régime de l'état de siège. L'autorité militaire est assurée par le XV^e corps commandé par le général Espivent de la Villeboisnet. Ce dernier autorise en 1873 une retraite aux flambeaux des sociétés musicales avec le concours des musiques militaires³⁷. En 1875, les sociétés se proposent d'organiser pour le 13 juillet une fête à but charitable pour aider des inondés. Cette fête se composerait d'une retraite aux flambeaux ainsi que d'une grande quête dans les lieux publics et dans les cercles de la ville de Marseille. Le général Espivent de la Villeboisnet refuse, tout en reconnaissant le but charitable de la fête. Il se rappelle en effet les scènes regrettables provoquées par la retraite autorisée deux ans auparavant où « (...) le désordre fut tel que la fanfare des chasseurs à pieds dut (sic) rentrer à la caserne; le bruit continua une partie de la nuit dans les mauvais quartiers de la ville (...) »³⁸, mais il pense aussi que « (...) la population de Marseille est, à mon avis, par trop « gamine » pour que cette autorisation puisse être délivrée sans inconvénient »³⁹. Le général a sans doute raison en ce qui concerne le côté exubérant des fêtards. Mais il faut rapprocher la date du 13 juillet, veille du 14 juillet, du refus opposé pour cette fête. La fête républicaine de la prise de la Bastille ne deviendra officielle qu'en 1880 avec l'arrivée des républicains au pouvoir. Alors, fête charitable, ou célébration politique masquée?

36. ADBDR 4M745, article 1^{er} – statuts du 10 novembre 1899.

37. ADBDR 4M630, XV^e corps d'armée - n° 2356 cabinet du commandant général.

38. *Ibid.*

39. *Ibid.*

Avec l'arrivée au pouvoir des républicains, la participation et le nombre de fêtes données par les sociétés musicales augmentent. Et en cette année 1881, c'est une autre fête charitable qui est organisée, encore au profit des victimes de catastrophes naturelles, cette fois pour les inondés de Belgique et de Savoie. La fête débute le dimanche 17 avril, le jour de la fête de Pâques.⁴⁰

La fête du 14 juillet, à partir de 1881, devient la fête principale de la ville de Marseille durant l'année, en dehors des événements ponctuels. Les sociétés musicales paraden devant une foule immense qui se presse à l'arrivée de chaque nouvelle formation. Des lampions, des lanternes vénitienes illuminent tous les lieux publics. Les musiques sillonnent la Canebière, les Allées de Meilhan, la rue Saint-Ferréol, Noailles..., etc. À chaque arrêt, elles jouent magistralement la « Marseillaise ». Ce chant est le plus apprécié de la population qui accompagne les sociétés durant son exécution et qui le redemande encore et encore une fois l'interprétation terminée.⁴¹

ARMÉE, NATIONALISME ET POLITIQUE

Ce chant guerrier annonce la fin de notre période. Cette césure impitoyable dans la vie des sociétés musicales, cette guerre dont les champs de bataille sont pour beaucoup de musiciens le dernier lieu de repos. Le nationalisme et le patriotisme pénètrent les sociétés musicales marseillaises. Les rapports entre les sociétés et l'armée ont toujours été complexes. L'armée intervient sous de nombreux rapports dans leur existence. La grande institution a toujours tenu à ce qu'une franche distinction puisse être opérée entre l'uniforme de ses soldats et l'uniforme des fanfares⁴². Et, si certaines ne portent pour uniforme qu'une casquette avec une lyre entrelacée d'une ancre, l'uniforme de certaines sociétés de touristes et de pionniers est entièrement lui d'inspiration militaire. Des rapports plus politiques se nouent lorsque des sociétés sont créées dans le but de former de futurs musiciens militaires. Elles sont créées en parallèle des sociétés de pionniers. En plus de leur destination de préparation militaire dans un franc esprit de patriotisme, il faut noter la diversité d'activités de ces dernières, dont l'adjonction fréquente d'un corps de musique. L'exemple le plus frappant étant la société des « Pionniers de l'Avenir »⁴³. De 1889 à 1897, nous trouvons la création de quatre sociétés proprement musicales (sans compter les corps musicaux de sociétés de touristes, ou de sociétés de pionniers) dont le but est la formation des futurs

40. *le Petit Marseillais* - dimanche 17 avril 1881 - n° 4724 - les fêtes de charité (p. 1).

41. *Le Petit Marseillais* - jeudi 14 juillet 1881 - la soirée d'hier (p. 2).

42. ADBDR 4M631, lettre du 1^{er} bureau de la 1^{re} division de la préfecture du 14 décembre 1888.

43. ADBDR 4M829, « Les pionniers de l'avenir ». Pierre ÉCHINARD, *Nouvelles Chroniques du XIX^e - Marseille au quotidien*, Marseille, 1994 (p. 181).

musiciens militaires. Dans « la fanfare l'avenir »⁴⁴, on ne joue que de la trompette. Il s'agit d'une école de préparation musicale pour des élèves appelés à jouer de cet instrument dans les régiments de cavalerie et d'artillerie et dans les escadrons du train des équipages. Les autres sociétés sont des sociétés de tambours et clairons, qui se proposent d'apprendre à jouer des instruments sus nommés, afin de faciliter l'insertion des jeunes gens dans les musiques militaires. Le patriotisme, le goût de la musique, mais aussi, sûrement pour bon nombre, l'espérance de servir dans une unité non combattante, poussent de nombreux garçons à venir dans ces sociétés.

COMPORTEMENTS POLITIQUES ENVERS LES ÉTRANGERS

L'autre point fort de leur participation à la politique de la cité est celui de leur regard et de leur comportement vis-à-vis des étrangers. Une majorité de sociétés s'inscrit dans l'ambiance xénophobe qui règne alors tandis que d'autres se révèlent être un facteur d'intégration.

Après 1870, un courant minoritaire germanophile se développe dans la ville⁴⁵. La société chorale allemande, le cercle de l'harmonie⁴⁶, autorisée depuis 1866, n'est pas recréée après la guerre de 1870. Si l'on trouve des articles autorisant les étrangers, certaines restrictions sont cependant émises, tel l'article 35 des conditions d'admission de la « société philharmonique du progrès », « tous les citoyens français et étrangers (les allemands exceptés) peuvent faire partie de la société »⁴⁷. Fréquemment présents dans les sociétés musicales, les étrangers voient leurs conditions d'admission sujettes à variations durant les années 1880/1886.

Une clause, édictée par le ministère de la guerre, qui interdit la présence d'étrangers dans les sociétés de tir et de gymnastique, est appliquée par une mauvaise interprétation de la préfecture aux sociétés musicales.⁴⁸ Ceci est révélateur des difficultés de l'administration à différencier la nature des associations. L'interdiction d'admission des étrangers est donc inscrit par de nombreuses sociétés dans leurs statuts mais, pour beaucoup d'entre elles, ce n'est qu'une façade théorique, des étrangers continuant de figurer parmi les membres au point que l'une d'elles, la société de préparation militaire « Les Zouzous » a un président italien.⁴⁹ Cependant, d'autres restent fermées aux étrangers et, dix ans plus tard, le statut d'interdiction peut toujours être appliqué.

44. ADBDR 4M782.

45. P. GUIRAL - La place de la musique dans la société méridionale du XIX^e siècle, séminaire de 3^e cycle, Université de Provence, Centre d'Aix (1970/71), p. 34/35.

46. ADBDR 4M722.

47. ADBDR 4M827- article 35.

48. ADBDR 4M631, circulaire n° 700 du 2^e bureau de la sûreté générale au ministère de l'Intérieur du 2 novembre 1886.

49. ADBDR 4M864.

Nous avons donc des sociétés complètement françaises, d'autres sont mixtes français/étrangers et, à côté, certaines sont proprement formées de ressortissants étrangers. Les sociétés musicales d'étrangers les plus nombreuses sont les sociétés italiennes (au nombre de 12), reflet de la population immigrée la plus importante à Marseille. Elles sont nombreuses dans les quartiers de la Belle-de-Mai, d'Endoume et tout autour du Vieux-Port. En faisant de la musique, elles se proposent « de payer ainsi un tribut honorable à la nation qui nous donne l'hospitalité »⁵⁰.

Les sociétés musicales d'étrangers font tout pour s'insérer mais cherchent à maintenir la spécificité de leurs origines. Par ce biais, elles vont faire comme leurs homologues marseillaises, et, en cela, elles leur ressemblent d'autant plus. Elles sont plus ou moins fermées aux « étrangers ». Les statuts sont édictés en italien, la qualité de membre actif est toujours limitée aux seuls Italiens, les Français pouvant être membres honoraires ou, dans de rares cas, membres actifs mais alors l'usage de la langue italienne est toujours obligatoire.⁵¹

Retournons en 1881, ce 17 avril, ce dimanche de Pâques où se déroule une fête de charité organisée au profit des inondés de la Belgique et de la Savoie. Le cortège composé de tous les orphéons et sociétés musicales, civiles et militaires de la ville, se réunit sur la place centrale. Il commence son défilé à travers la ville et emprunte la rue de la République jusqu'au quai de la Fraternité. En tête, juste derrière la musique de la douane roule un groupe de « velocemen »⁵². Quel effet, « (...) l'un d'eux, représentant un homme singe monté sur un vélocipède, a excité l'hilarité de la foule (...). Puis suivent des sociétés musicales, elles encadrent le char du comité savoisien. Viennent ensuite « la société chorale, l'orphéon des ouvriers italiens avec leur drapeau, la musique des catalans (...) la société musicale de la lyre française, précédant le char de France (...) ». Quel bel exemple d'intégration nous montre la présence de cette société italienne. Pourtant nous sommes deux mois avant les événements dramatiques qui vont secouer la ville. Du 17 au 20 juin 1881, en effet, se déroulent, en ville, les violences xénophobes anti-italiennes dénommées « vêpres marseillaises ». Les affrontements franco-italiens se soldent par trois morts et vingt et un blessés.⁵³ Il est donc difficile de mesurer le poids et l'efficacité de la société musicale comme agent d'intégration. Cependant, il paraît assuré que cette formation atténue la xénophobie, tout du moins entre ses sociétaires lorsqu'elle est mixte. En 1897, nous retrouvons la société musicale italienne « Stella d'Italia »⁵⁴ dans le comité des sociétés musicales marseillaises chargé d'organiser les concours nationaux et interna-

50. ADBDR 4M813 - article 1- statuts du 27 novembre 1899 - « fanfare Giuseppe Garibaldi ».

51. ADBDR 4M864 - article 6- SM « Richard Wagner ».

52. *Le Petit Marseillais* - lundi 18 avril - n° 4725 - chronique locale - les fêtes de charité.

53. Émile TÈMIME, *Histoire de Marseille*, Paris, 1999 (p. 72).

54. ADBDR 0947, livret du règlement du concours international de musique de la ville de Marseille, le samedi 5, dimanche 6 et lundi 7 juin 1897.

tionaux de la ville. C'est une société qui perdure durant la période, non sans difficultés. Cette formation musicale fait entendre son savoir-faire depuis le concours de 1887 à Aix-en-Provence.⁵⁵ Elle participe de plus en plus activement au développement orphéonique de la ville et il semble qu'elle soit totalement intégrée et fondue dans le milieu des sociétés musicales marseillaises. Une des vingt-trois places de direction (de président à commissaire...) du comité d'organisation est occupée par un de ses membres.

Une société suisse, l'« harmonie Suisse » et une société espagnole l'« Harmonia Union Española » ont également été présentes durant cette période. La musique prend de la sorte une place non négligeable comme facteur d'intégration au travers de la structure associative qu'est la société musicale.

L'étude des sociétés musicales nous révèle la face politique de leur existence. C'est une vie politique intense, un domaine d'activité où les orphéons s'immergent profondément. Leurs caractères « moderne » et de « progrès » leurs confèrent une attirance enthousiaste pour une part de la population masculine. Héritières du cercle, elles ajoutent à la sociabilité masculine traditionnelle celle de la formation musicale. Associations privées, elles ne sont cependant pas imperméables aux idées qui circulent, et d'autant moins quand ce sont leurs membres qui s'exercent plus aux débats d'idées, voire à l'action, qu'à jouer de leurs instruments. Ce local privé, est convoité, influencé, parfois créé, voire investi par les « partis » politiques qui s'affrontent. L'attrait de ce local est d'autant plus important que le bruit des instruments est un garant supplémentaire de discrétion lors des réunions. Les actions et les activités des sociétés musicales dans la ville, leur rôle d'agent festif dans les quartiers, en font un relais incontournable pour les hommes politiques. Agent festif, elles deviennent aussi un agent économique de premier plan au travers des concours de musique. Créatrices de la manifestation, cette dernière est récupérée par la municipalité devant son succès. La politique qui émane d'elles perce et ce dans tous les domaines, avec plus ou moins de succès, telle cette politique d'intégration des communautés immigrées.

Le nombre de créations de fanfares chute après 1890, première césure importante durant leur apogée de création. Les orphéons subissent la concurrence féroce d'une autre activité qui se développe : le sport. Puis vient la guerre de 1914, deuxième césure. Après guerre, de nouvelles sociétés musicales sont créées : nouveaux temps, nouvelles luttes, la vie politique des orphéons s'anime à nouveau.

Guillaume VIEIRA

55. ADBDR 4M813, lettre au préfet du 27 mai 1887.